

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 13 janvier 2021

La Métropole du Grand Paris, partie prenante de la mise en place d'HAROPA (réunion des ports du Havre, de Rouen et de Paris)



A l'invitation de la Ministre de la mer, Annick GIRARDIN, et du Ministre délégué chargé des transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a participé, aux côtés d'autres élus et acteurs locaux, à une réunion sur la mise en place d'HAROPA, le lundi 4 janvier 2021. Ce nouvel ensemble portuaire réunira les ports du Havre, de Rouen et de Paris.

Le 1^{er} port de France, d'envergure mondiale, pour le commerce extérieur

A sa création prévue le 1^{er} juin 2021, HAROPA constituera le 1^{er} port de France pour le commerce extérieur. Il permettra de peser davantage dans la compétition européenne et d'offrir un lieu privilégié pour de nouvelles implantations industrielles. Il a vocation à constituer un ensemble d'envergure mondiale au service de la France et des territoires de l'axe Seine dans lequel il s'inscrit. La gouvernance de l'établissement portera ainsi à la fois une vision à l'échelle de l'axe et d'autre part s'appuiera sur ses trois implantations locales. La Métropole du Grand Paris sera partie prenante des instances de gouvernance, notamment au sein du conseil de surveillance, comme l'a rappelé le Ministre délégué chargé des transports, le 4 janvier dernier à Rouen.

Un pôle métropolitain du Grand Paris jusqu'au Havre

Le Président de la Métropole du Grand Paris a rappelé, au cours de cette réunion, sa proposition de concrétiser une vision stratégique et politique autour de l'axe Seine, entre la quinzaine d'EPCI, depuis la Métropole du Grand Paris jusqu'au Havre. Ce projet concernera des thématiques précises (logistique, gestion des milieux aquatiques et protection des inondations - GEMAPI, transition écologique et développement territorial, etc.) et pourra prendre la forme d'un pôle métropolitain.

Pour rappel, en novembre 2019, Patrick OLLIER a écrit à ses collègues, Présidents des EPCI allant de Paris jusqu'au Havre, pour engager cette réflexion. Les échanges se sont poursuivis le 29 septembre 2020, à l'occasion des « 24h du Grand Paris », entre le Président de la Métropole du Grand Paris, le Maire du Havre et ancien Premier ministre, Édouard PHILIPPE et la Maire de Paris, Anne HIDALGO.

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Contact presse – presse@metropolegrandparis.fr